

COMPTE RENDU de la réunion du Conseil Municipal du
27 avril 2026 à 17h30

Date de la convocation : 21 avril 2026

Présents: Christian BLANC, Vanessa COLLATTI, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Jean-Marie REYNIER, Sophie BLANC, Lila VAN SCHRICK.

Absents: Jean-Denis PRAT (pouvoir à Christian BLANC), Pascale BURGAT (pouvoir à Marc ARCHIMBAUD)

Secrétaire : Danièle PIGEAUT

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026, et désignation d'un secrétaire de séance

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et Madame Danièle PIGEAUT est désignée secrétaire de séance.

2) Proposition d'achat d'un terrain et demande de financement

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la propriété de la famille Jézéquel à la Chalp est en vente. Elle comporte :

- Une parcelle (zone UB du règlement d'urbanisme) cadastrée section ZA numéro 481 pour une contenance de 789 m² sur laquelle est érigé un bâtiment à rénover datant de 1962 élevé sur sous-sol et de deux niveaux, d'une surface habitable de 260 m² et d'une surface utile de 130 m² environ.
- Une parcelle (en zones Ut, UB et N du règlement d'urbanisme) cadastrée section ZA numéro 482 pour une contenance de 4412 m².

Ce terrain est bien situé (en face des pistes de ski) et il conviendrait parfaitement pour y construire la salle multi-activités. En effet, le projet initialement prévu à côté de l'école (à la place de l'ancien office du tourisme) ne permet pas la réalisation de la salle souhaitée.

En ce qui concerne le bâtiment, il s'agit d'une construction vieillissante et sans isolation. Il propose de réfléchir à son utilisation ou simplement envisager sa démolition pour optimiser le terrain et proposer des terrains pour l'installation de résidents permanents.

Monsieur le maire explique qu'une vente interactive est organisée le 29 et 30 avril 2026 avec une première offre possible à 475.000€ (honoraires de négociation compris). Il propose que le conseil municipal se positionne sur cette vente. Il informe le conseil de la possibilité d'obtenir une aide de 200.000€ de la part de la Région et propose le plan de financement suivant.

Montant des dépenses :

Achat du terrain :	475.000,00 €
Frais de notaire :	<u>7.500,00 €</u>
Montant total dépenses :	482.500,00 €

Montant des recettes :

Subvention Région « Nos communes d'abord »	200 000,00 €
Emprunt	150 000,00€
Autofinancement communal :	<u>132.500,00 €</u>
Montant total des recettes :	482.500,00 €

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition d'achat des deux terrains et autorise le maire à déposer une offre à 475.000€ (honoraires de négociation compris). Pour financer cette acquisition, le conseil municipal convient de déposer une demande de participation financière à la Région à hauteur de 200.000€ et de solliciter les banques pour un emprunt de 150.000€. Le conseil convient également de demander à Maître Torchaussé (notaire des vendeurs) de s'occuper de l'achat de ces biens par la Commune.

Fin de séance : 18h00

Fait à Arvieux, le 28 avril 2026

Le Maire,
Christian BLANC.

